



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PV(2016) 2180 final

Bruxelles, le 21 septembre 2016

TEXTE FR

PROCES-VERBAL

de la deux mille cent quatre-vingtième réunion de la Commission

tenue à Bruxelles

(Berlaymont)

le mercredi 7 septembre 2016

(matin)

Le présent procès-verbal a été approuvé par la Commission lors de sa 2182^{ème} réunion tenue à Bruxelles, le 21 septembre 2016.

Il comprend 24 pages.

Jean-Claude JUNCKER

Président

Alexander ITALIANER

Secrétaire général

N° d'authentification : AC01418

TABLE DES MATIERES

Liste des participants	4-6
1. ORDRE DU JOUR (OJ(2016) 2180/FINAL).....	7
2. RESULTATS DE LA REUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (RCC(2016) 2180)	7
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET DU PROCES-VERBAL SPECIAL DE LA 2178 ^{EME} REUNION DE LA COMMISSION (20 JUILLET 2016), ET DU PROCES-VERBAL DE LA 2179 ^{EME} REUNION DE LA COMMISSION (27 JUILLET 2016) (PV(2016) 2178 ; PV(2016) 2178, 2 ^{EME} PARTIE)	7
4. RELATIONS INTERINSTITUTIONNELLES (RCC(2016) 105).....	7
4.1. DOSSIERS LEGISLATIFS.....	8
4.2. RELATIONS AVEC LE CONSEIL EUROPEEN ET LE CONSEIL.....	10
4.3. RELATIONS AVEC LE PARLEMENT EUROPEEN	11
4.4. RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX, LES AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANES, LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET LE COMITE DES REGIONS.....	13
5. PROCEDURES ECRITES, HABILITATIONS ET DELEGATIONS	14
5.1. PROCEDURES ECRITES APPROUVEES (SEC(2016) 354 ET SUIVANTS).....	14
5.2. HABILITATIONS EXERCEES (SEC(2016) 355 ET SUIVANTS).....	14
5.3. DELEGATIONS / SUBDELEGATIONS EXERCEES (SEC(2016) 356 ET SUIVANTS).....	14
5.4. PROCEDURES ECRITES SPECIALEMENT SIGNALEES (SEC(2016) 369)	15

6. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES DIVERSES (SEC(2016) 358)	15
6.1. <i>DG INFORMATIQUE – POURVOI D’UNE FONCTION DE DIRECTEUR DE GRADE AD14/15</i>	15
6.2. <i>DG ACTION POUR LE CLIMAT – MODIFICATION DE L’ORGANIGRAMME, CREATION D’UNE FONCTION DE CONSEILLER HORS CLASSE DE GRADE AD15 ET POURVOI DE CETTE FONCTION</i>	15
7. DIVERS.....	16
7.1. <i>PREPARATION DU PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL</i>	16
7.2. <i>RESULTATS DU SOMMET DU G20 (HANGZHOU, 4 ET 5 SEPTEMBRE 2016)</i>	20
8. PROPOSITION DE REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL ETABLISSANT UN SYSTEME DE CERTIFICATION EUROPEEN POUR LES EQUIPEMENTS D’INSPECTION / FILTRAGE UTILISES AUX FINS DE LA SURETE AERIENNE (COM(2016) 491 ET /2 ; SWD(2016) 261 ET /2 ; SWD(2016) 259 ET /2 ; SEC(2016) 361 ; RCC(2016) 106).....	22
9. DIVERS (SUITE).....	23

Séance unique : mercredi 7 septembre 2016 (matin)

La séance est ouverte à 10h15 par M. le président JUNCKER.

Sont présents :

M. JUNCKER	Président	
M. TIMMERMANS	Premier vice-président	
Mme MOGHERINI	Haute représentante / Vice-présidente	Point 9
Mme GEORGIEVA	Vice-présidente	
M. ANSIP	Vice-président	
M. ŠEFČOVIČ	Vice-président	Points 7 (en partie) à 9
M. DOMBROVSKIS	Vice-président	
M. KATAINEN	Vice-président	
M. OETTINGER	Membre	
Mme MALMSTRÖM	Membre	
M. MIMICA	Membre	
M. ARIAS CAÑETE	Membre	
M. VELLA	Membre	
M. ANDRIUKAITIS	Membre	
M. AVRAMOPOULOS	Membre	
Mme THYSSEN	Membre	
M. MOSCOVICI	Membre	
M. STYLIANIDES	Membre	
M. HOGAN	Membre	Points 7 (en partie) à 9
Mme BULC	Membre	
Mme BIEŃKOWSKA	Membre	
Mme JOUROVÁ	Membre	
Mme CREȚU	Membre	
Mme VESTAGER	Membre	
M. MOEDAS	Membre	

Sont excusés :

M. HAHN

Membre

M. NAVRACSICS

Membre

Assistent à la séance en l'absence de membres de la Commission :

M. KARNITSCHNIG	Chef de cabinet de M. HAHN
Mme KIRALY	Chef de cabinet de M. NAVRACSICS

Assistent également à la séance :

M. SELMAYR	Chef de cabinet de M. le PRESIDENT	
M. ROMERO REQUENA	Directeur général du service juridique	
M. PESONEN	Directeur général de la DG Communication	
M. SCHINAS	Chef du service du porte-parole et porte-parole principal de la Commission	
Mme METTLER	Chef du centre européen de stratégie politique	
Mme MARTÍNEZ ALBEROLA	Chef de cabinet adjoint de M. le PRESIDENT	
Mme KRAMER	Directeur de la coordination et de l'administration au cabinet de M. le PRESIDENT	Point 7 (en partie)
M. KASEL	Conseiller au cabinet de M. le PRESIDENT	Point 7 (en partie)
Mme WERNER	Chef de cabinet de Mme GEORGIEVA	Point 7 (en partie)
Mme ANDREEVA	Service du porte-parole de la Commission	
Mme CALVIÑO	Directeur général de la DG Budget	Point 7 (en partie)

Le secrétariat est assuré par M. ITALIANER, secrétaire général, assisté de M. François GENISSON, chef d'unité au secrétariat général.

1. ORDRE DU JOUR

(OJ(2016) 2180/FINAL)

La Commission prend note de l'ordre du jour de la présente réunion.

2. RESULTATS DE LA REUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET

(RCC(2016) 2180)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des chefs de cabinet, tenue le lundi 5 septembre 2016.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET DU PROCES-VERBAL SPECIAL DE LA 2178^{EME} REUNION DE LA COMMISSION (20 JUILLET 2016), ET DU PROCES-VERBAL DE LA 2179^{EME} REUNION DE LA COMMISSION (27 JUILLET 2016)

(PV(2016) 2178 ; PV(2016) 2178, 2^{EME} PARTIE)

La Commission approuve les procès-verbaux de sa 2178^{ème} réunion, et décide de reporter à huitaine l'approbation du procès-verbal de sa 2179^{ème} réunion.

4. RELATIONS INTERINSTITUTIONNELLES

(RCC(2016) 105)

La Commission prend acte du compte rendu, diffusé sous la cote RCC(2016) 105, de la réunion du groupe des relations interinstitutionnelles (GRI) qui s'est tenue le vendredi 2 septembre 2016.

Elle accorde une attention particulière aux points spécifiques suivants.

4.1. DOSSIERS LEGISLATIFS

i) Dossiers au Parlement européen – Session plénière de septembre 2016

(point 3.2 du compte rendu du GRI)

Procédure législative ordinaire – 2^{ème} lecture

- Modification du règlement (CE) 471/2009 concernant les statistiques communautaires relatives au commerce extérieur avec les pays tiers en ce qui concerne les pouvoirs délégués et les compétences d'exécution conférés à la Commission pour l'adoption de certaines mesures (règlement) – Rapport LANGE – 2013/0279 (COD)

La Commission prend acte du texte de compromis repris dans le document SP(2016) 527, en complément de la communication COM(2016) 420 déjà approuvée par la Commission le 21 juin 2016.

- Prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure, et abrogation de la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil (directive) – Rapport BELET (ex-WORTMANN-KOOL) – 2013/0302 (COD)

La Commission prend acte du texte de compromis repris dans le document SP(2016) 528, en complément de la communication COM(2016) 429 déjà approuvée par la Commission le 21 juin 2016.

Procédure législative ordinaire – 1^{ère} lecture

- Statistiques européennes concernant le prix du gaz et de l'électricité, et abrogation de la directive 2008/92/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité (règlement) – Rapport KAPPEL – 2015/0239 (COD)

La Commission approuve la ligne de conduite indiquée dans le document SP(2016) 529, et prend acte du texte de compromis repris en son annexe.

- Modification du règlement (CE) 1236/2005 du Conseil concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (règlement) – Rapport SCHAAKE – 2014/0005 (COD)

La Commission prend acte du texte de compromis repris dans le document SP(2016) 530, en complément de la note SI(2016) 188 déjà approuvée par la Commission le 18 mai 2016.

- Document de voyage européen destiné au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (règlement) – Rapport HALLA-AHO – 2015/0306 (COD)

La Commission prend acte du texte de compromis repris dans le document SP(2016) 531, en complément de la note SI(2016) 286 déjà approuvée par la Commission le 27 juin 2016.

Procédure non législative

- Modification de la décision (UE) 2015/1601 du Conseil du 22 septembre 2015 instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce (décision du Conseil) – Rapport KELLER – 2016/0089 (NLE)

La Commission approuve la ligne de conduite indiquée dans le document SP(2016) 532.

- Lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres (décision du Conseil) – Rapport AGEA – 2016/0043 (NLE)

La Commission approuve la ligne de conduite indiquée dans les documents SP(2016) 533 et /2.

- Mise en œuvre de l'accord entre la Confédération générale des coopératives agricoles de l'Union européenne (Cogeca), la Fédération européenne des travailleurs des transports (*ETF*) et l'Association des organisations nationales d'entreprises de pêche de l'Union européenne (EUROPECHE), conclu le 21 mai 2012, tel que modifié le 8 mai 2013, et relatif à la mise en œuvre de la convention sur le travail dans la pêche, 2007, de l'Organisation internationale du travail (directive du Conseil) – Rapport LÓPEZ BERMEJO – 2016/0124 (NLE)

La Commission approuve la ligne de conduite indiquée dans le document SP(2016) 534/3.

4.2. RELATIONS AVEC LE CONSEIL EUROPEEN ET LE CONSEIL

ii) Programmation des travaux du Conseil

(SI(2016) 330)

La Commission prend acte des informations relatives à la programmation des travaux du Conseil du 8 au 21 septembre 2016, informations reprises dans la note SI(2016) 330.

iii) Dossiers non législatifs

(point 4.1 du compte rendu du GRI)

- Position à adopter au nom de l'Union européenne concernant certaines propositions qui seront examinées lors de la dix-septième session de la conférence des parties (COP17) à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), organisée à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 24 septembre au 5 octobre 2016 (décision du Conseil) – 2016/0200 (NLE)

La Commission approuve la ligne de conduite indiquée dans la note SI(2016) 328.

- Position à prendre, au nom de l'Union européenne, en ce qui concerne un instrument international à élaborer par les organes de l'Organisation de

l'aviation civile internationale (OACI) en vue d'aboutir à l'application, à partir de 2020, d'un mécanisme de marché mondial pour faire face aux émissions du transport aérien international (décision du Conseil) – 2016/0094 (NLE)

La Commission prend acte des informations reprises dans la note SI(2016) 329.

4.3. RELATIONS AVEC LE PARLEMENT EUROPEEN

iv) Dossiers non législatifs

(point 5.1 du compte rendu du GRI)

- Commission d'enquête « Mesure des émissions dans le secteur de l'automobile » (*EMIS*) – Préparation de l'audition de Mme BIENKOWSKA, le 12 septembre 2016 – Préparation des réponses écrites

La Commission prend acte du document SP(2016) 544 et des réponses aux questions reprises en son annexe.

- Commission d'enquête « Mesure des émissions dans le secteur de l'automobile » (*EMIS*) – Préparation de l'audition de M. VELLA, le 12 septembre 2016 – Préparation des réponses écrites

La Commission prend acte du document SP(2016) 543 et des réponses aux questions reprises en son annexe.

v) Suites données aux résolutions non législatives adoptées par le Parlement européen lors de sa session de mai II 2016

(point 5.6.1 du compte rendu du GRI)

La Commission approuve les documents SP(2016) 539 et /2 portant sur les suites données aux résolutions non législatives adoptées par le Parlement européen lors de sa session de mai II 2016, et décide de les transmettre au Parlement européen.

vi) Participation de membres du Parlement européen à des conférences internationales

(point 5.7 du compte rendu du GRI)

- Quatorzième session de la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED-14) (Nairobi, 17 au 22 juillet 2016)

La Commission répond favorablement à la demande adressée par le président du Parlement européen, M. Martin Schulz, à M. le PRESIDENT, concernant la participation de onze membres du Parlement européen à la réunion susmentionnée, pour la période du 15 au 22 juillet 2016, en tant qu'observateurs au sein de la délégation de l'Union, en rappelant la procédure, suivant le document SP(2016) 535.

- Dix-septième session de la conférence des parties (COP17) à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Johannesburg, 24 septembre au 5 octobre 2016)

La Commission répond favorablement à la demande adressée par le président du Parlement européen, M. Martin Schulz, à M. le PRESIDENT, concernant la participation de quatre membres du Parlement européen à la réunion susmentionnée, pour la période du 23 au 25 septembre 2016, en tant qu'observateurs au sein de la délégation de l'Union, en rappelant la procédure, suivant le document SP(2016) 536.

- Troisième conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (Quito, 17 au 20 octobre 2016)

La Commission répond favorablement à la demande adressée par le président du Parlement européen, M. Martin Schulz, à M. le PRESIDENT, concernant la participation de huit membres du Parlement européen à la réunion susmentionnée, pour la période du 17 au 20 octobre 2016, en tant

qu'observateurs au sein de la délégation de l'Union, en rappelant la procédure, suivant le document SP(2016) 537.

- Trente-neuvième session de l'assemblée de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (Montréal, 27 septembre au 7 octobre 2016)

La Commission répond favorablement à la demande adressée par le président du Parlement européen, M. Martin Schulz, à M. le PRESIDENT, concernant la participation de quatre membres du Parlement européen à la réunion susmentionnée, pour la période du 5 au 7 octobre 2016, en tant qu'observateurs au sein de la délégation de l'Union, en rappelant la procédure, suivant le document SP(2016) 538.

4.4. RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX, LES AUTRES INSTITUTIONS ET ORGANES, LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET LE COMITE DES REGIONS

vii) Participation de membres du Comité économique et social européen et du Comité des régions à des conférences internationales

(point 6.2.1 du compte rendu du GRI)

- Vingt-deuxième session de la conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP22) (Marrakech, 7 au 18 novembre 2016)

La Commission répond favorablement :

- à la demande adressée par le président du Comité économique et social européen, M. Georges Dassis, à M. le PRESIDENT, concernant la participation de quatre membres du Comité économique et social européen à la réunion susmentionnée, pour la période du 7 au 18 novembre 2016, en tant qu'observateurs au sein de la délégation de l'Union, en rappelant la procédure, suivant le document SC(2016) 29 ;
- à la demande adressée par le président du Comité des régions, M. Markku Markkula, à M. le PRESIDENT, concernant la participation

de quatre membres du Comité des régions à la réunion susmentionnée, pour la période du 7 au 18 novembre 2016, en tant qu'observateurs au sein de la délégation de l'Union, en rappelant la procédure, suivant le document SR(2016) 20.

viii) Suivi des avis du Comité des régions – Session plénière d'avril 2016
(point 6.4.1 du compte rendu du GRI)

La Commission approuve le document SR(2016) 19/3 portant sur le suivi accordé par la Commission aux avis adoptés par le Comité des régions pendant la session d'avril 2016, et décide de le transmettre au Comité des régions.

5. PROCEDURES ECRITES, HABILITATIONS ET DELEGATIONS

5.1. PROCEDURES ECRITES APPROUVEES
(*SEC(2016) 354 ET SUIVANTS*)

La Commission prend note des communications par lesquelles le secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 25 juillet au 2 septembre 2016.

5.2. HABILITATIONS EXERCEES
(*SEC(2016) 355 ET SUIVANTS*)

La Commission prend note des communications par lesquelles le secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 25 juillet au 2 septembre 2016.

5.3. DELEGATIONS / SUBDELEGATIONS EXERCEES
(*SEC(2016) 356 ET SUIVANTS*)

La Commission prend note des communications par lesquelles le secrétariat général donne acte des délégations/subdélégations exercées pendant la période du 25 juillet au 2 septembre 2016, telles qu'archivées dans Decide.

5.4. PROCEDURES ECRITES SPECIALEMENT SIGNALEES

(SEC(2016) 369)

La Commission prend note des procédures écrites qui lui sont spécialement signalées, et qui arrivent à échéance entre le 5 et le 9 septembre 2016.

6. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES DIVERSES

(SEC(2016) 358)

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

(PERS(2016) 84)

6.1. DG INFORMATIQUE – POURVOI D'UNE FONCTION DE DIRECTEUR DE GRADE AD14/15

La Commission, sur proposition de Mme GEORGIEVA, en accord avec M. le PRESIDENT, et après consultation de M. OETTINGER, ainsi que de M. ANSIP et M. KATAINEN, décide de pourvoir la fonction de directeur de la direction « Gestion des ressources et optimisation » à la direction générale de l'informatique, par la mutation dans l'intérêt du service, en vertu de l'article 7 du statut, de Mme Petra KNEUER, fonctionnaire de grade AD14 et actuellement directeur de la direction « Enquêtes I » à l'Office européen de lutte antifraude.

Cette décision prend effet le 16 septembre 2016.

6.2. DG ACTION POUR LE CLIMAT – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME, CREATION D'UNE FONCTION DE CONSEILLER HORS CLASSE DE GRADE AD15 ET POURVOI DE CETTE FONCTION

La Commission, sur proposition de Mme GEORGIEVA, en accord avec M. le PRESIDENT, et après consultation de M. ARIAS CAÑETE, ainsi que de M. ŠEFČOVIČ et M. KATAINEN, décide :

- de créer une fonction temporaire de conseiller hors classe à la direction générale de l'action pour le climat, fonction qui sera supprimée lors du départ de son titulaire ;
- de réintégrer à cette fonction Mme Anneli PAULI, de retour de congé de convenance personnelle le 1^{er} octobre 2016.

Ces décisions prennent effet immédiatement.

7. DIVERS

7.1. PREPARATION DU PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

Mme GEORGIEVA informe la Commission de l'ensemble des propositions en vue du réexamen/révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020 dont la Commission sera saisie lors de sa prochaine réunion, sur la base de l'approche privilégiée par le Collège lors de son débat d'orientation du 27 juillet dernier. Elle explique que ce paquet se composera notamment d'une communication qui dressera un état des lieux de la mise en œuvre du cadre financier pluriannuel, d'une proposition de règlement modifiant ce cadre financier afin d'y introduire davantage de flexibilité, ainsi que d'une proposition visant à simplifier le règlement financier et certains de ses actes de base. Elle précise qu'une proposition d'augmentation du volume du Fonds européen pour les investissements stratégiques et une autre visant un plan d'investissement dans le cadre de l'action extérieure viendront s'y ajouter.

Elle indique que cet ensemble a pour but de répondre à trois objectifs, à savoir (i) allouer les ressources de l'Union à la réalisation de ses priorités politiques, notamment en matière de migration, de croissance et d'emploi, (ii) accroître la

flexibilité et la souplesse d'utilisation du cadre financier pluriannuel par rapport aux règles actuelles et, enfin, (iii) simplifier la réglementation applicable aux dépenses.

En ce qui concerne la flexibilité, Mme GEORGIEVA fait valoir que certaines des mesures proposées sont ambitieuses. Elle donne pour exemples le doublement proposé de l'instrument de flexibilité et de la réserve d'aide d'urgence, la création d'une nouvelle réserve pour les crises internes à l'Union financée par les crédits non engagés et le relèvement des marges globales pour les engagements et les paiements. Elle ajoute que les paiements liés aux instruments spéciaux vont au-delà des plafonds prévus par le cadre financier pluriannuel et que la simplification des règles financières permet d'introduire une plus grande flexibilité dans la gestion des instruments destinés à l'action extérieure.

En matière de simplification, elle indique que le projet de nouveau règlement financier qui sera proposé, tiendra compte en particulier de cet aspect. Elle fait également observer que pas moins de 15 autres actes législatifs, pour la plupart liés à la mise en œuvre des fonds structurels et d'investissement, seront simplifiés, ce qui rendra le budget de l'Union plus souple et plus simple à exécuter, tout en optimisant les dépenses de l'Union à partir de 2018.

Pour la suite de la procédure législative, elle souligne l'importance de présenter l'ensemble des mesures proposées pour adoption comme un tout équilibré et d'éviter ainsi qu'il soit discuté de manière fragmentée ou non cohérente dans différentes enceintes au Parlement européen comme au Conseil. Elle note par ailleurs le soutien du Parlement européen et d'un nombre croissant d'Etats membres en faveur d'une approche flexible.

Mme GEORGIEVA évoque, enfin, les principaux effets recherchés avec la simplification des règles financières, à savoir la simplification de la gestion des fonds par leurs destinataires, l'élimination d'obligations multiples en matière d'audit, d'évaluation ou d'autorisation et leur harmonisation, l'application d'un seul ensemble de règles dans le cas d'actions hybrides ou

mobilisant plusieurs instruments, une plus grande attention accordée aux résultats des actions financées et la rationalisation des obligations d'information, la réduction de la charge administrative et une plus grande participation des citoyens, le tout sans affaiblir la bonne gestion financière du budget de l'Union.

De manière plus générale, elle explique que le réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel permettra en outre d'identifier les principales questions qui se poseront lors de l'élaboration du cadre financier pluriannuel suivant, notamment sur sa durée, ses principales priorités ou encore la question de la budgétisation du Fonds européen de développement. Elle rappelle d'ailleurs que le prochain cadre financier pluriannuel devra être proposé par la Commission avant le 1^{er} janvier 2018 et prévoir les principaux éléments du financement du budget de l'Union, notamment les ressources propres, les priorités en matière de dépenses et la nouvelle génération de programmes de financement de l'Union.

Mme GEORGIEVA estime que l'approche à suivre dans l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel consistera à faire évoluer le cadre actuel pour améliorer ce qui doit l'être plutôt qu'à le modifier de fond en comble. Elle note qu'il y a déjà un consensus sur la nécessité d'assurer une valeur ajoutée européenne au budget de l'Union et sur l'importance de mettre en œuvre une gestion flexible, simplifiée, centrée sur les objectifs et attractive pour les financements privés. Elle fait cependant remarquer qu'il appartiendra au niveau politique de déterminer l'ambition du prochain cadre financier pluriannuel, alors qu'il reviendra au niveau technique d'identifier les moyens de mesurer la performance du budget, de contrôler son exécution et de fixer les conditions d'utilisation des subventions et d'autres instruments financiers.

Pour ce qui est du calendrier des propositions relatives au prochain cadre financier pluriannuel, elle indique qu'elles seront soumises au Collège à la fin de 2017 et feront l'objet d'une large consultation, notamment dans le cadre de conférences sur un budget centré sur les résultats et en s'appuyant sur l'issue des discussions et échanges de vues lors de débats d'orientation du Collège.

Elle rappelle que la structure de gouvernance interne chargée du prochain cadre financier pluriannuel pourrait consister en un groupe composé de vice-présidents, présidé par M. le PRESIDENT assisté par elle-même, complétée par un *core group* constitué au niveau des services de la Commission. Elle demande, pour conclure, d'éviter de présenter des documents d'orientation sectoriels avant des propositions relatives au prochain cadre financier pluriannuel.

Une discussion s'ensuit, au cours de laquelle la Commission évoque principalement les points suivants :

- l'opportunité de démontrer que le budget de l'Union répond aux besoins et aux attentes des Etats membres et des citoyens ;
- la nécessité de tenir compte de l'importance des fonds de cohésion, source de plus de 50% des investissements publics dans certains Etats membres et de ne pas dénaturer les principaux programmes de financement de l'Union ;
- l'utilité de développer un système d'audit unique afin de simplifier la gestion des ressources de l'Union ;
- l'opportunité d'envisager un cadre financier d'une durée supérieure à 5 ans, adapté aux investissements à long terme ;
- l'utilité de développer des indicateurs de performance du budget de l'Union, notamment du point de vue de son exécution et de ses effets sur l'innovation et la création d'entreprises ;
- l'importance de définir pour le prochain cadre financier pluriannuel des objectifs ambitieux et centrés sur les priorités de la Commission actuelle, tout en privilégiant une approche intégrée permettant de promouvoir les programmes transversaux.

La Commission prend acte de ces informations.

7.2. RESULTATS DU SOMMET DU G20 (HANGZHOU, 4 ET 5 SEPTEMBRE 2016)

A l'invitation de M. le PRESIDENT, M. MOSCOVICI revient sur le sommet du G20 qui s'est déroulé les 4 et 5 septembre 2016 à Hangzhou, en Chine.

Il évoque la bonne organisation de cet événement par l'hôte chinois qui en assurait la présidence, ainsi que son bilan positif. Sur le fond des questions abordées, il met surtout en avant les discussions sur la croissance mondiale, inspirées par les analyses, assez sévères, du Fonds monétaire international, qui ont permis de dégager un consensus sur la nécessité d'encourager une croissance plus durable et plus inclusive, notamment par des politiques davantage axées sur la lutte contre les inégalités.

Il rappelle ensuite les principaux messages que la Commission s'est attachée à promouvoir auprès des partenaires du G20, à savoir (i) le rejet des politiques protectionnistes, (ii) la poursuite des négociations relatives à l'accord sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement avec les Etats-Unis et les efforts à entreprendre en vue de la ratification rapide de l'accord économique et commercial global entre l'Union et le Canada, (iii) la promotion d'initiatives ambitieuses en matière de fiscalité, et (iv) l'appel de M. le PRESIDENT à une plus grande solidarité internationale dans l'action en faveur des réfugiés.

Il note toutefois l'image de relative division qu'ont pu donner les Européens lors du sommet, qui s'explique par la prudence de dirigeants confrontés à un contexte politique et électoral délicat dans certains Etats membres et par le résultat du référendum britannique sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union. Il constate que les membres du G20 ont montré à l'égard de l'Union une attitude de soutien, mais aussi l'attente d'un certain nombre de clarifications.

En ce qui concerne la rencontre des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des membres du G20, il fait observer que les

discussions ont surtout porté sur les moyens de favoriser une croissance plus inclusive, là aussi, en mettant avant tout l'accent sur l'investissement, sans pour autant relâcher la discipline budgétaire compte tenu de la fragilité de la reprise actuelle.

M. le PRESIDENT commente à son tour les résultats des discussions et rend compte des contacts qu'il a eus avec certains dirigeants en marge du sommet. Il évoque en particulier la poursuite des négociations de l'accord avec les Etats-Unis et la question de la ratification de l'accord avec le Canada. Il met en garde contre les positions publiques peu claires et parfois contradictoires de certains dirigeants européens sur ces accords, qui affaiblissent l'Union et pourraient la faire apparaître comme un partenaire peu fiable au plan international.

Il indique qu'il s'est par ailleurs entretenu, au côté du président du Conseil européen, M. Donald Tusk, avec le président turc, M. Recep Tayyip Erdoğan, de la mise en œuvre de la déclaration conclue entre l'Union et la Turquie sur la gestion de la crise des réfugiés ainsi que des travaux et discussions en cours en matière de libéralisation des visas, deux dossiers placés sous l'autorité de M. TIMMERMANS et M. AVRAMOPOULOS.

Enfin, il fait savoir que la récente décision de la Commission en matière d'aide d'Etat concernant la société *Apple* en Irlande a été évoquée par certains de ses interlocuteurs en marge du G20.

M. ŠEFČOVIČ relève pour sa part qu'à l'ouverture du sommet du G20 de Hangzhou, la Chine et les Etats-Unis ont remis au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, M. Ban Ki-Moon, les documents de ratification de l'accord conclu à Paris lors de la 21^{ème} conférence des parties à la convention des Nations unies sur le changement climatique en décembre 2015. Par souci de crédibilité internationale, étant donné le rôle de pointe joué par l'Union dans la lutte contre le changement climatique, il suggère, comme M. ARIAS CAÑETE, de mobiliser tous les moyens possibles pour assurer une ratification rapide de l'accord au nom de l'Union, avant d'entamer le

processus de ratification au niveau des Etats membres, qui prendra plus de temps.

M. le PRESIDENT indique qu'il lancera un appel dans ce sens dans le discours sur l'état de l'Union qu'il prononcera le 14 septembre prochain devant le Parlement européen. Il profite également de l'occasion pour rappeler toute l'importance qu'il attache aux visites des membres de la Commission auprès des parlements nationaux, et souhaite vivement que cette activité puisse s'intensifier dans la foulée du discours sur l'état de l'Union.

Une brève discussion s'ensuit, au cours de laquelle la Commission évoque principalement l'impact médiatique de l'annonce de la décision de la Commission en matière d'aide d'Etat concernant la société *Apple* et les réactions politiques qu'elle a suscitées, ainsi que les discussions sur la politique fiscale avec certains interlocuteurs comme l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe.

La Commission prend acte de ces informations.

**8. PROPOSITION DE REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL ETABLISSANT UN SYSTEME DE CERTIFICATION EUROPEEN POUR LES EQUIPEMENTS D'INSPECTION / FILTRAGE UTILISES AUX FINS DE LA SURETE AERIENNE
(COM(2016) 491 ET /2 ; SWD(2016) 261 ET /2 ; SWD(2016) 259 ET /2 ; SEC(2016) 361 ; RCC(2016) 106)**

M. AVRAMOPOULOS présente brièvement la proposition de règlement soumise ce jour à l'approbation du Collège, dont l'objectif est d'établir un système de certification européen pour les équipements d'inspection et de filtrage utilisés aux fins de la sûreté aérienne. Il explique qu'elle vise à contribuer au bon fonctionnement du marché intérieur de l'Union et à renforcer la compétitivité globale de l'industrie européenne, tout en proposant des solutions technologiques

permettant de mieux prévenir les menaces pour la sécurité et d'y répondre.

Il rappelle que jusqu'à maintenant, les équipements d'inspection et de filtrage, bien que certifiés dans un Etat membre, pouvaient faire l'objet de nouveaux essais dans d'autres Etats membres ou même y être refusés. Il souligne que les mesures envisagées dans la présente proposition, largement fondées sur le processus commun d'évaluation élaboré dans le cadre de la Conférence européenne de l'aviation civile, visent à mettre en place un système de certification unique à l'échelle européenne, basé sur la délivrance par les fabricants d'un certificat de conformité valable dans tous les Etats membres de l'Union, conformément à un principe de reconnaissance mutuelle.

A l'issue de cette présentation, la Commission adopte la proposition de règlement reprise dans le document COM(2016) 491/2, et décide de la transmettre au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et aux parlements nationaux, accompagnée de l'analyse d'impact et de son résumé qui font respectivement l'objet des documents de travail des services diffusés sous les cotes SWD(2016) 261/2 et SWD(2016) 259/2, dont elle prend acte.

Elle prend également acte de l'avis du comité d'examen de la réglementation, diffusé sous la cote SEC(2016) 361.

9. DIVERS (SUITE)

SURVOL D'ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS PAR DES DRONES

En réponse à une interrogation de M. le PRESIDENT sur le phénomène des drones civils et du survol incontrôlé d'espaces publics et privés désormais partout dans l'Union européenne, Mme BULC fait savoir que ses services travaillent à l'élaboration d'orientations destinées aux Etats membres en ce qui concerne la réglementation de l'utilisation des drones civils, un domaine d'action encore embryonnaire concernant lequel la déclaration de Riga de mars 2015 a jeté les bases

d'une approche commune. Elle indique qu'elle informera prochainement le Collège des conclusions des travaux menés dans ce cadre.

La Commission prend acte de ces informations.

*

* *

La réunion est close à 11h20